

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 30 décembre 2022,

TENSIONS HOSPITALIERES EN NORMANDIE : POINT DE SITUATION - 30 DECEMBRE 2022

L'ARS Normandie réalise un nouveau point de situation à la suite du renforcement du niveau de mobilisation de l'ensemble du système de santé engagé mi-décembre face au niveau d'activité inhabituellement élevé géré par les services d'urgences et les SAMU-centres 15 de la région (cf. les communiqués de presse [du 16/12](#) et [du 22/12](#))

Dans un contexte marqué par la circulation de plusieurs virus respiratoires de manière simultanée sur le territoire national, en particulier ceux responsables du Covid-19, de la bronchiolite et de la grippe, les services d'urgences de la région continuent de faire face à un niveau d'activité inhabituellement élevé par rapport à 2021.

- Depuis le 1^{er} novembre, le nombre de passages aux urgences est en hausse de 5,7% et le nombre d'appels décrochés par le SAMU est de 32,2 % supérieur par rapport à la même période en 2021.
- A ce jour, 24 établissements de la région ont dû déclencher leur plan blanc afin de renforcer leurs équipes soignantes pour faire face à cet afflux de patients : CHU de Caen, CH de Lisieux, Polyclinique Lisieux, Polyclinique de Deauville, CH de Vire, Clinique de la Miséricorde - Caen, CH Aunay-Bayeux, CH Eure-Seine, CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, CH de Pont-Audemer, CH Avranches-Granville, CH de Mortain, CH de Villedieu-les-Poêles, CH de Saint-James, CH de Saint-Hilaire du Harcouët, CH Intercommunal Alençon-Mamers, CH Jacques Monod – Flers, CHI des Andaines, CHU de Rouen, CHI Caux-Vallée de Seine, CH de Dieppe, CH de Fécamp, Groupement Hospitalier du Havre, CH Barentin
- Parallèlement, au cours du mois de décembre, plusieurs établissements ont adapté l'organisation de leur service d'accueil des urgences adultes, avec la mise en place d'un accès sur orientation du SAMU Centre 15 uniquement (24h/24 et 7 jours sur 7) : le CHU de Caen, le CH Eure-Seine, le CH d'Argentan et le CH Intercommunal Alençon-Mamers (urgences pédiatriques également)

Concrètement, cette situation entraîne une très forte charge pour les centres de régulation (SAMU et médecine générale), une sur-mobilisation des équipes hospitalières des établissements concernés, un niveau d'occupation très élevé des lits d'hospitalisation dans les établissements, des hospitalisations inadaptées dans les services d'urgence et une augmentation des délais de prise en charge.

Dans ce contexte, après la première phase de mobilisation engagée début novembre, l'ARS Normandie (cf. communiqué du 16/12 : [L'ARS Normandie renforce le niveau de mobilisation de l'ensemble du système de santé normand | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)) rappelle l'impératif de mobilisation maximale de l'ensemble du système de santé normand, en amont et en aval des urgences. L'ARS poursuit ainsi la coordination de l'ensemble des acteurs de santé, publics, privés, salariés, libéraux, hospitaliers, de ville et médico-sociaux à l'échelle de chaque territoire pour obtenir la mobilisation nécessaire. L'accompagnement de l'ARS est également renforcé pour maximiser sur tout le territoire l'offre de soins non programmés et les points de garde en médecine de ville.

Afin d'accompagner les établissements, l'ARS Normandie a organisé l'intervention de renforts aux côtés des équipes mobilisées en lien avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), les associations de protection civile et la réserve sanitaire.

Ces renforts se traduisent concrètement par un appui aux urgences par :

- des personnels infirmiers des SDIS, comme à Elbeuf ou à Dieppe,
- une infirmière de la réserve sanitaire au CHICAM,
- et des secouristes (protection civile), comme c'est déjà le cas au CHU de Caen, au CHU de Rouen, au GHH ou à Dieppe, et à venir dès ce soir à Evreux et Vernon.

Ces renforts peuvent également intervenir en soutien des équipes des Centre 15, comme c'est le cas dans l'Eure, où un membre du SDIS est présent dans le cadre de la réception des appels pour la permanence des soins ambulatoires.

En soutien à l'effort très important des équipes de régulation, l'ARS Normandie a par ailleurs acté des renforts en assistants de régulation médicale pour tous les centres 15, et jusqu'au 31 janvier la rémunération horaire des médecins régulateurs libéraux intervenant en nuit profonde est accrue. Des lignes de régulation supplémentaires sont également créées, et un travail de fond est engagé avec les équipes médicales pour améliorer structurellement les conditions de travail et redonner de l'attractivité à la fonction de régulation, plus que jamais essentielle à la performance de notre système de santé.

En ville, la mobilisation des acteurs a permis d'augmenter l'offre de soins non programmés et les points gardes en médecine de ville. A titre d'exemple, la forte mobilisation de la médecine de ville (CPTS Caen couronne) et de SOS Médecins sur le bassin caennais a permis l'identification de près d'une centaine de créneaux de soins non-programmés complémentaires en journée.

Pour rappel, en réponse à la demande de l'ARS Normandie, c'est une quarantaine d'établissements publics et privés qui est actuellement mobilisée pour identifier des places pour l'aval des urgences et l'aval des services de prise en charge aigue, dédiées aux établissements de santé support à proximité.

La possibilité ouverte par l'ARS Normandie aux services d'hospitalisation à domicile (HAD) d'intervenir à titre exceptionnel en dehors de leur zone de couverture habituelle, afin d'apporter du soutien en aval des hôpitaux, déjà mise en œuvre jusqu'au 8 janvier, a été prolongée jusqu'au 31 janvier. Plusieurs HAD se sont emparées du dispositif et certaines ont également pu augmenter le nombre de patients suivis habituellement.

Plus que jamais, adoptons les bons réflexes pour recourir à notre système de soins

Au regard de la très forte activité que connaissent les services des urgences et les SAMU, l'ARS Normandie rappelle les bons usages à adopter pour recourir à notre système de soins. Avant de se déplacer aux urgences, le premier réflexe doit amener à contacter d'abord et avant tout son médecin traitant ou son cabinet médical habituel. Si le patient ou son entourage considère la situation comme particulièrement inquiétante, il doit immédiatement contacter le SAMU-Centre 15 ou le Service d'accès aux soins (SAS), en composant le 15.

L'ARS Normandie rappelle également l'importance de la vaccination, du dépistage et du respect des gestes barrières, qui constituent des outils indispensables pour limiter la circulation des virus hivernaux, et limiter l'impact déjà intense sur notre système hospitalier.